

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
03/06/88

Origine :
DGR

MM et MMES les Directeurs
MM et MMES les Agents Comptables

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

DGR n° 2230/88

Plan de classement :

229	20				
-----	----	--	--	--	--

Objet :

SITUATION AU REGARD DE LA LEGISLATION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE
LIBERAUX, EXERCANT LEUR ACTIVITE AU SEIN DE GROUPEMENTS.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

Direction de la Gestion du Risque

03/06/88

MM et MMES les Directeurs
MM et MMES les Agents Comptables

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
(pour attribution)

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

N/Réf. : DGR n° 2230/88

Objet : Situation au regard de la législation sociale des professionnels de santé libéraux, exerçant leur activité au sein de groupements.

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions contenues dans la lettre ministérielle du 9 Mai 1988 concernant la situation au regard des régimes de sécurité sociale des personnes visées en objet.

Je vous serais obligé de me tenir informé des éventuelles difficultés d'application de ces dispositions.

L'Adjoint au Responsable
de la DGR

A. BOUREZ

PJ : *Lettre ministérielle Bureau A1 294/88 du 9 Mai 1988*